

20182019



RAPPORT ANNUEL



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec



Conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2018 et se terminant le 31 mars 2019.

Veillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

2	LETTRES DE PRÉSENTATION
3	MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ
4	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
6	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
8	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
10	PERSONNEL DE L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE
11	RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE
14	RAPPORT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
	RAPPORT DES ACTIVITÉS
16	relatives à la formation continue organisée par l'OOAQ
19	du syndic
20	relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé
21	relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes
22	du comité d'admission
28	du comité de révision des équivalences
29	relatives à l'inspection professionnelle
33	du comité de révision des plaintes
35	du conseil de discipline
37	du comité de la formation
39	relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle
40	PRIX ET DISTINCTIONS
42	TABLEAU DES MEMBRES
47	INFORMATIONS FINANCIÈRES
48	Rapport de l'auditeur indépendant
50	États financiers
59	Annexe non auditée

LETTRES DE PRÉSENTATION



Montréal, le 1^{er} novembre 2019

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Madame Sonia Lebel,
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, le 1^{er} novembre 2019

Madame Sonia Lebel
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2019.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Paul-André Gallant,
M.P.O., orthophoniste
Président

Montréal, le 1^{er} novembre 2019

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2019

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul-André Gallant,
M.P.O., orthophoniste
Président

MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ

MISSION

Assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, notamment en assurant la surveillance de la pratique et en soutenant le maintien des compétences.

VISION

Par sa proactivité, son audace et son ouverture, et fort de la mobilisation de ses membres, l'OOAQ est un acteur incontournable et influent qui voit à ce que la communication humaine soit reconnue, au sein de la société québécoise, comme un besoin fondamental et prioritaire de chaque individu.

VALEURS

Dans l'accomplissement de leurs fonctions, l'Ordre, ses administrateurs, son personnel et ses membres sont guidés par cinq valeurs fondamentales :

COMPÉTENCE | **INTÉGRITÉ** | **RIGUEUR**
TRANSPARENCE | **COLLABORATION**

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



PAUL-ANDRÉ GALLANT
M.P.O., orthophoniste

L'exercice 2018-2019, dernière année de mon premier mandat à la présidence de l'OOAQ, fut riche en changements et en développements. La création d'un réseau de partenaires de confiance et une réflexion stratégique pour guider les actions de l'Ordre ont mené, en septembre 2018, à l'adoption par le Conseil d'administration de la Planification stratégique 2018-2023. Cet outil mûrement réfléchi oriente dorénavant les décisions et les positionnements qui seront privilégiés pour les cinq (5) prochaines années dans nos actions auprès du public, des membres, des instances gouvernementales et des partenaires. Une solide équipe à la permanence ainsi qu'un Conseil d'administration rigoureux et impliqué permettent qu'une vision audacieuse s'actualise par des actions innovantes, orientées vers la protection du public.

Stratégies et positionnements : de la petite enfance aux aînés

En octobre dernier, le Québec choisissait de porter au pouvoir un nouveau parti politique. Ce changement de gouvernement impliquait pour moi, en tant que porte-parole et représentant de l'Ordre, l'établissement de nouveaux liens et la création d'un nouveau réseau sur le plan politique. Des rencontres ont eu lieu, entre autres, avec le D^r Lionel Carmant, aujourd'hui ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, afin d'échanger sur l'apport des orthophonistes dans le programme qui allait devenir le programme gouvernemental « Agir tôt ». L'Ordre souhaitait ainsi s'impliquer à titre de collaborateur de premier plan pour assurer qu'un meilleur continuum des services post-dépistage soit assuré.

Par ailleurs, une rencontre avec des représentants du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a eu lieu afin de discuter des implications administratives de la nouvelle démarche d'évaluation entourant le trouble développemental du langage.

Le fossé qui se creuse entre le code 34 et ses critères administratifs et la démarche clinique entourant le trouble développemental du langage est préoccupant. Le gouvernement s'est engagé à ce que soient amorcés, avec notre collaboration, des travaux visant à moderniser les modalités de financement des services et à s'assurer que les changements de terminologie ne portent pas préjudice aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

Enfin, j'ai amorcé avec plusieurs collaborateurs une stratégie visant à sensibiliser nos élus et le milieu de la santé à l'importance d'investir sur le plan de la communication et de l'audition chez nos aînés. Je souhaite prioriser cette clientèle afin qu'elle bénéficie davantage des services offerts par les audiologistes et les orthophonistes.

Tournée du président : bilan de mi-parcours

Au cours de l'exercice 2018-2019, j'ai eu le privilège de parcourir plusieurs régions du Québec afin de rencontrer dans un premier temps les membres audiologistes et orthophonistes œuvrant dans divers milieux. La richesse des échanges concernant l'accessibilité et la qualité des services à la population m'ont permis de constater toute la passion qui anime nos professionnels et également de brosser des portraits régionaux bien distincts quant au continuum des services en orthophonie et en audiologie de 0 à 100 ans. Ces entretiens ont permis la recension d'enjeux importants relatifs à la qualité des services.

Ces discussions ont finalement alimenté des rencontres subséquentes tenues avec les gestionnaires de l'ensemble des CIUSSS et des CISSS du Québec. L'OOAQ a pu y réaffirmer son désir de collaborer avec les établissements. Cette initiative, une première pour un ordre professionnel, a en

outre eu des répercussions positives sur la perception du rôle des orthophonistes et des audiologistes dans le réseau de la santé. Des projets en ont découlé et seront actualisés en 2019.

Mise en œuvre de la Loi 11

Dans l'optique de se conformer à la Loi 11 adoptée en juin 2017 et modifiant substantiellement le *Code des professions*, le comité de gouvernance et d'éthique a réalisé des travaux relatifs aux politiques de rémunération des élus. De même, le comité de gouvernance et d'éthique a mis à jour les tâches et les conditions de travail afférentes au poste de la direction générale. La planification et la priorisation des travaux futurs du comité ont aussi été soumises au Conseil d'administration.

Les prochains travaux permettront de mener à l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de l'Ordre, et conforme aux dispositions prévues au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel* adopté par l'Office des professions du Québec. Tel que requis aux termes de ce règlement, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a déjà été mis sur pied en décembre 2018. Son mandat est d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relative à un éventuel manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur.

Nominations au Bureau du syndic

Cette année, deux (2) départs ont eu lieu au Bureau du syndic. Le Conseil d'administration étant responsable de pourvoir ces postes, un comité ad hoc a été formé. À cette occasion, et dans une perspective d'amélioration continue, les rôles des syndicats ont été clarifiés et les processus en place ont été revus. En juillet 2018, le Conseil d'administration a procédé à la nomination de M. James Lapointe, orthophoniste, à titre de syndic de l'Ordre. La nomination de Mme France Lacombe, audiologiste, a ensuite été confirmée en janvier 2019 à titre de syndique adjointe.

Des positions interordres qui ont du poids

Tout au long de cet exercice, j'ai eu le privilège de siéger aux différentes tables de collaboration interordres. Plusieurs prises de positions fortes et porteuses en ont émané reflétant une vision cohérente de la protection du public. Ainsi, à la suite de divers constats collectifs de huit (8) ordres œuvrant en santé mentale et en relations humaines, un sondage a été mené auprès des professionnels

du réseau de la santé. Actuellement en analyse, il permettra de proposer au gouvernement des pistes de solutions afin que l'organisation des services ne se fasse pas au détriment de la qualité de ceux-ci.

D'autre part, dès l'annonce du programme « Agir tôt », l'OOAQ a joint sa voix à celle de quatre (4) ordres œuvrant en éducation pour signifier, dans un communiqué conjoint, son intention de travailler avec le gouvernement pour améliorer la trajectoire de développement des tout-petits et ainsi, favoriser leur réussite.

Finalement, les ordres œuvrant dans le milieu de l'éducation ont travaillé conjointement avec les représentants d'une commission scolaire afin de clarifier les modalités qui pourraient être applicables à la tenue de dossiers. Une prise de position conjointe suivra dans le prochain exercice.

Remerciements

Nos accomplissements sont collectifs et je ne peux passer sous silence toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué durant l'exercice à la réalisation de notre mission. En premier lieu, merci à tous ceux qui ont fait confiance à nos professionnels audiologistes et orthophonistes. Vous avez opté pour la compétence, la rigueur et l'éthique d'intervention. Vous êtes au centre de chacune des décisions de l'OOAQ.

Merci au Conseil d'administration et au personnel de la permanence pour vos réflexions et vos actions. Toujours rigoureuses et de plus en plus audacieuses, elles nous amènent à penser autrement et différemment, et c'est ce qui fait notre force.

Merci aussi à tous nos partenaires externes, à l'Office des professions du Québec, au Conseil interprofessionnel du Québec et à nos collègues des autres ordres. La mise en commun, le partage d'expertise et la réelle collaboration interprofessionnelle sont essentiels pour assurer la qualité des services dispensés au public. L'OOAQ réitère son adhésion à ce principe fondamental qui doit demeurer au cœur du système professionnel.

Enfin, un immense merci à vous, orthophonistes et audiologistes du Québec, pour votre lucidité, votre créativité et votre humanité. Votre désir continu de vous dépasser et de faire une réelle différence est sans équivoque. Grâce à vous, nos professions rayonnent partout au Québec et au-delà.

Le président,



Paul-André Gallant, M.P.O.
Orthophoniste

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme prévu dans le *Règlement sur les élections et sur la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, le Conseil d'administration est formé de neuf (9) membres, dont le président élu au suffrage universel, six (6) administrateurs élus parmi les membres et deux (2) administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.

Les mandats de la présidence et des administrateurs sont d'une durée de trois (3) ans.

PRÉSIDENT	PROFESSION	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	NOMBRE DE MANDATS
Paul-André Gallant	Orthophoniste	17 juin 2016	1 ^{er} mandat

Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2018-2019, le président a reçu une rémunération de 131 604,20 \$. Il a également reçu la somme de 8 554,27 \$ qui a été versée à son régime de retraite, une allocation totale de 1 071,32 \$ couvrant un espace de stationnement et la contribution à un régime d'assurance collective pour une somme de 2 136,19 \$.



De gauche à droite. À l'avant : **Paul-André Gallant** et **Isabelle Cabot**. À l'arrière : **Nathalie Aerens**, **Anne-Laure Gille**, **Renée Rancourt**, **Alphonse Galluccio**, **Marie-Pier Gingras**, **Jérémie Duval** et **Patricia Perez**.

NOM	PROFESSION ET FONCTION	RÉGION ÉLECTORALE	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	NOMBRE DE MANDATS	JETONS DE PRÉSENCE
Nathalie Aereus	Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec	-	16 juin 2017	1 ^{er} mandat	2 364,75 \$
Isabelle Cabot	Audiologiste, administratrice élue et vice-présidente	Nord	18 septembre 2010	4 ^e mandat	4 724,09 \$
Jérémie Duval	Audiologiste et administratrice élue	Montréal	17 juin 2016	2 ^e mandat	3 752,42 \$
Alphonse Galluccio	Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec et trésorier	-	19 octobre 2018	1 ^{er} mandat	1 384,50 \$
Anne-Laure Gille	Orthophoniste et administratrice élue	Montréal	19 octobre 2018	1 ^{er} mandat	1 690,50 \$
Marie-Pier Gingras	Orthophoniste et administratrice élue	Centre	12 juin 2015	2 ^e mandat	4 650,59 \$
Patricia Perez	Orthophoniste et administratrice élue	Sud	15 février 2019	1 ^{er} mandat	- \$
Renée Rancourt	Orthophoniste et administratrice élue	Ouest	12 juin 2015	2 ^e mandat	4 315,92 \$

ONT AUSSI OCCUPÉ UNE FONCTION DURANT LE PRÉSENT EXERCICE	JETONS DE PRÉSENCE
Lyette Bellemare , administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, jusqu'au 19 octobre 2018.	2 327,75 \$
Véronique Boivin , orthophoniste et administratrice élue de la région Sud, jusqu'au 11 janvier 2019. Mme Boivin a également agi à titre de trésorière du 26 octobre 2018 au 11 janvier 2019.	2 956,17 \$
Lyne Lafontaine , orthophoniste et administratrice élue de la région Montréal, jusqu'au 19 octobre 2018.	1 914,92 \$
Renée Rancourt , orthophoniste, a agi à titre de trésorière jusqu'au 26 octobre 2019.	

La rémunération (jetons de présence) versée par l'OOAQ aux administrateurs à l'occasion des réunions du Conseil d'administration, des séances de travail des comités et de la participation à diverses formations reliées à leur fonction apparaît dans le tableau ci-dessus en regard de leur nom.

DIRECTION GÉNÉRALE	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
Louise Chamberland	19 septembre 2016

Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2018-2019, la directrice générale a reçu une rémunération de 132 097,00 \$. Elle a également reçu la somme de 12 684,30 \$ qui a été versée à son régime de retraite, une allocation totale de 2 171,14 \$ couvrant un espace de stationnement et la contribution à un régime d'assurance collective pour une somme de 611,25 \$. La somme de 2 790,92 \$ lui a également été versée en remboursement de sa cotisation professionnelle 2018-2019.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de l'assemblée annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Ordre a eu lieu le 19 octobre 2018, à Montréal. L'actuel rapport annuel 2018-2019 sera présenté lors de l'AGA du 1^{er} novembre 2019, à Montréal.

Nombre de réunions ordinaires et extraordinaires

Au cours de l'exercice 2018-2019, le Conseil d'administration (CA) de l'OOAQ a tenu sept (7) réunions ordinaires et deux (2) réunions extraordinaires.

Principales résolutions

Lors de ces réunions, deux cent cinquante et une (251) résolutions ont été entérinées, dont les principales, toutes dûment proposées et appuyées, sont présentées ci-après.

Gouvernance

- Adoption de la *Déclaration de services au citoyen* de l'OOAQ
- Adoption du projet d'ordre du jour et détermination du moment et du lieu de l'assemblée générale 2018
- Adoption de la planification stratégique 2018-2023
- Adoption de la rémunération du président pour l'exercice 2019-2020
- Adoption de la rémunération des administrateurs
- Formation d'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie et nomination de ses membres

- Adoption de la *Politique de rémunération du président du Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*

Réglementation

- Adoption du programme d'inspection professionnelle 2018-2019
- Adoption des profils de compétences nationales pour l'orthophonie et pour l'audiologie

Admission et tableau de l'Ordre

- Délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscription de membres
- Délivrance et renouvellement de permis restrictifs temporaires
- Conversion de permis temporaires en permis réguliers
- Reconnaissance d'équivalences de diplôme ou de formation
- Retrait de membres pour différents motifs
- Accord d'autorisations spéciales
- Imposition d'un stage de perfectionnement et d'une limitation d'exercice

Nominations

- Membres au sein de tous les comités statutaires de l'OOAQ
- Inspecteurs
- Syndic et syndique adjointe de l'OOAQ
- Délégués et délégués substitués au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)
- Représentants au comité bipartite OOAQ/ Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR)
- Membres du comité des prix de l'OOAQ

Ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles

- Adoption des états financiers 2017-2018 de l'OOAQ audités par Roland Naccache et Associés, auditeurs indépendants
- Adoption des budgets 2018-2019 et des prévisions financières 2019-2020 de l'OOAQ
- Détermination du montant de la cotisation annuelle 2019-2020 après consultation des membres
- Recommandation à l'assemblée générale concernant l'auditeur indépendant
- Demande et obtention d'une subvention du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du programme *Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels*

Reconnaissance

- Détermination des récipiendaires des différents prix et distinctions





De gauche à droite. À l'avant : **Catherine Sabourin**, **Mélanie Sédillot-Jomphe**, **Céline Giroux**, **Jade Hilareguy** et **Caroline Parent-Legault**. À l'arrière : **Marjolaine Tremblay**, **Marc Pelletier**, **Anne-Marie Johnson**, **James Lapointe**, **Louise Chamberland**, **Sonia Zouaoui**, **Marie-Claude Paquette**, **France Lacombe**, **Denis Hamel** et **Audrey Chazalet**.

PERSONNEL DE L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE

Sylvie A. Bilodeau, syndique adjointe

Véronique Boivin, conseillère à la formation continue

Louise Chamberland, directrice générale

Audrey Chazalet, adjointe administrative

Céline Giroux, directrice de la qualité de la pratique et secrétaire générale

Denis Hamel, spécialiste de la gestion de l'information et des technologies

Jade Hilareguy, commis réceptionniste

Anne-Marie Johnson, adjointe exécutive à la présidence et à la direction générale

France Lacombe, syndique adjointe

James Lapointe, syndic

Francine O'Leary, responsable à la recherche et à la veille professionnelle

Marie-Claude Paquette, directrice du développement professionnel

Caroline Parent-Legault, conseillère aux affaires professionnelles – orthophonie

Marc Pelletier, technicien comptable

Catherine Sabourin, conseillère aux affaires professionnelles – audiologie

Mélanie Sédillot-Jomphe, coordonnatrice aux communications

Marjolaine Tremblay, agente à l'inspection

Sonia Zouaoui, agente à l'admission

ONT AUSSI FAIT PARTIE DU PERSONNEL DE LA PERMANENCE PENDANT L'EXERCICE

Marie-José Bégin, directrice des communications et des relations publiques

Gisèle Carboneau, commis réceptionniste

RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE

Direction générale

C'est avec plaisir et fierté que l'équipe de la permanence de l'Ordre présente, dans les lignes qui suivent, les principaux événements qui ont jalonné l'exercice 2018-2019 et les enjeux et dossiers autour desquels elle s'est mobilisée dans le cadre de sa mission de protection du public.

Dès avril 2018, la permanence a investi les nouveaux bureaux de l'Ordre, profitant ainsi d'une configuration physique et technologique favorisant à la fois la collaboration et l'efficacité. L'implantation d'outils de gestion technologique et documentaire de même que l'adoption de pratiques visant le travail sans papier ont permis de réduire significativement l'empreinte écologique de l'OOAQ.

En octobre 2018, le Conseil d'administration a adopté la planification stratégique de l'Ordre pour les années 2018-2023. Celle-ci a d'ailleurs fait l'objet d'une courte capsule vidéo produite et diffusée à l'hiver 2019. L'équipe de la permanence, engagée dans cet important processus stratégique, a aussi établi un premier plan d'action visant l'implantation de cette planification pour les deux (2) années à venir. Ce plan d'action sert maintenant de pôle directeur pour l'ensemble des projets déployés par les employés et groupes de travail. Ainsi, à titre d'exemple, des travaux approfondis ont déjà été amorcés concernant l'exploration de nouvelles avenues pour assurer un meilleur soutien au maintien des compétences. De même, en cohérence avec l'objectif stratégique de revoir les mécanismes de protection du public, une importante mise à jour des processus de contrôle a été entamée, tant du côté du Bureau du syndicat que de celui de l'inspection professionnelle. Les résultats de ces réflexions et travaux mèneront à de nombreux changements dans le prochain exercice et les suivants.

Témoignant de la mission de l'Ordre et de son engagement auprès des citoyens à offrir des services de qualité, la nouvelle *Déclaration de services au citoyen* a, quant à elle, été diffusée pour la première fois sur le site internet de l'Ordre en novembre 2018.

Comme prévu en 2017-2018, le processus de dotation à la permanence a été complété au cours de l'exercice courant. Six (6) nouvelles ressources ont rejoint les rangs de l'équipe et collaborent dorénavant au soutien administratif et technologique, aux communications, à la formation ainsi qu'à la recherche et à la veille professionnelle. Les travaux entamés en 2017-2018 relativement à la gestion des ressources humaines se sont poursuivis, notamment en ce qui concerne l'établissement, avec le soutien d'une firme externe spécialisée, de nouvelles conditions de travail qui tiennent compte des réalités du marché de l'emploi actuel.

Amorcée l'année dernière, la mise en œuvre de modifications rendues obligatoires par les dispositions législatives modifiant le *Code des professions* et ses règlements s'est poursuivie en 2018-2019. Ainsi, conformément aux exigences récentes du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, des travaux majeurs ont été finalisés et permettront de dévoiler, dès avril 2019, une toute nouvelle présentation de l'information financière de l'Ordre. Ces changements permettront au lecteur d'avoir une meilleure compréhension des sources de revenus et des sommes investies au soutien de la protection du public, par type d'activité.

Cette année encore les résultats financiers de l'exercice démontrent la bonne santé financière de l'Ordre. On y remarquera aussi l'utilisation d'excédents accumulés, de manière conforme à ce qui avait été prévu et annoncé. Ainsi, d'importants investissements afférents à la campagne publicitaire massive diffusée en mai et juin 2018, à la relocalisation des bureaux de la permanence, à la mise à jour des équipements informatiques et à la mise en place d'outils de gestion documentaire ont pu être effectués cette année sans compromettre la santé financière et la pérennité de l'Ordre.

Direction du développement professionnel

L'évènement annuel de l'OOAQ s'est tenu le 19 octobre 2018 sous le thème des technologies de l'information et des médias sociaux. Les enjeux déontologiques, éthiques et de confidentialité entourant l'utilisation des technologies de l'information ont rallié cent huit (108) membres en présence et quatre-vingts (80) en webdiffusion. Les formations présentées se sont par la suite ajoutées à la plateforme professionnelle numérique de l'OOAQ où formations, forums de discussion et autres documents professionnels à teneur déontologique ou clinique sont disponibles.

En cours d'année, l'Ordre a diffusé des fiches d'avancement professionnel traitant notamment de l'évaluation audiométrique en milieu de vie et du trouble développemental du langage (TDL). Cette nouvelle appellation TDL et ses critères ont fait l'objet de fiches d'information destinées au grand public et aux autres professionnels pour s'assurer de la compréhension et de l'appropriation de ce concept par tous. D'autres publications sur la pratique mixte, l'utilisation des stimuli de forte intensité ou encore les recommandations liées aux aides de suppléance à l'audition ont été élaborées au cours de l'exercice et seront publiées en 2019.

Le projet interordres d'accès à des articles scientifiques est en cours de développement. Il permettra d'évaluer la pertinence et la qualité de cette modalité pour soutenir l'exercice d'une pratique guidée par des données probantes.

D'autre part, avec le soutien du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

et en collaboration avec des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Ordre débute un projet de développement de cours d'appoint permettant de faciliter le parcours d'accès à la profession pour les candidats provenant de l'étranger. L'arrivée récente dans l'équipe d'une conseillère à la formation continue permettra de mener à bien ce projet et également de mettre sur pied, pour les membres, un programme de formation adapté et actuel cohérent avec les profils de compétences en orthophonie et en audiologie actualisés en juin dernier.

L'Ordre a également poursuivi ses travaux visant l'établissement de son positionnement à l'égard de plusieurs dossiers. L'évaluation et la rééducation du système vestibulaire, l'évaluation globale des besoins en audiologie, la mise à jour du guide explicatif du PL21, la tenue de dossiers dans le réseau de l'éducation et le guide de pratique sur la surveillance audiolinguistique des patients sous médication à potentiel ototoxique sont autant d'exemples des travaux en cours.

Ces différents projets et travaux de l'équipe du développement professionnel s'inscrivent directement dans l'actualisation du plan stratégique 2018-2023 de l'Ordre. Plus précisément, ils visent le développement d'outils et d'approches novatrices, le maintien des compétences des membres, tout en ayant le souci de l'accessibilité et de la qualité des services en orthophonie et en audiologie. La reconnaissance de la communication comme besoin fondamental et prioritaire pour tous demeure au cœur des actions.

Direction de la qualité de la pratique

Responsable de la coordination et du soutien aux travaux en inspection professionnelle et en admission, l'équipe de la qualité de la pratique a amorcé, au cours de l'exercice 2018-2019, une importante refonte du processus d'inspection. Ainsi, l'équipe a revu les facteurs de risque de la pratique orthophonique et audiolinguistique, a répertorié les différentes activités effectuées par les membres et a proposé de nouvelles avenues en matière d'inspection. Les outils nécessaires à leur mise en place sont en cours de création et l'entrée en vigueur du processus révisé est prévue pour l'exercice 2019-2020.

De plus, l'Ordre a collaboré de très près aux travaux de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie

(ACOROA) qui ont mené à l'adoption, en juin 2018, du **profil de compétences nationales pour l'orthophonie** et du **profil de compétences nationales pour l'audiologie**. Ces nouveaux profils ont été intégrés aux différents outils d'inspection et d'admission.

D'autres activités se sont tenues avec l'ACOROA pour poursuivre l'harmonisation des exigences d'admission dans toutes les juridictions du Canada et pour créer un examen basé sur les compétences en soutien à l'évaluation des candidats qui font une demande d'équivalence. La directrice de la qualité de la pratique a représenté l'ACOROA au secrétariat du Conseil d'accréditation des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie (CAPUC-AO).

Toujours en ce qui concerne l'admission, le nouvel examen de français spécifique aux candidats en orthophonie et en audiologie élaboré en collaboration avec l'*Office québécois de la langue française* est entré en vigueur en mai 2018. Un suivi de l'incidence de ce nouvel examen est prévu au cours du prochain exercice.

Les différents outils pour permettre de recevoir les premières demandes dans le cadre de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des orthophonistes (ARM) avec la France ont été mis en ligne. Quatre (4) dossiers ont

été reçus et traités dans les délais requis au cours du présent exercice.

Finalement, l'organisation des stages de formation pour les candidats en démarche d'équivalence pour être admis à l'OOAQ a, cette année encore, mobilisé beaucoup de temps. Grâce aux efforts soutenus de l'équipe et à l'implication de membres engagés, un total de quinze (15) stages de formation dans le cadre d'une démarche d'équivalence ont pu être offerts à des candidats qui joindront bientôt les rangs de l'OOAQ.

Direction des communications et des relations publiques

Tel qu'annoncé en 2017, l'Ordre a déployé une campagne publicitaire de masse sous le thème «Les orthophonistes et audiologistes du Québec sont là pour vous». Cette campagne visait à accroître la notoriété des membres de l'Ordre et à favoriser une meilleure compréhension du rôle de la pratique des professionnels. Outre la diffusion sur les réseaux de télévision en fin mai, la campagne s'est aussi transportée sur les plateformes les plus populaires des réseaux sociaux pour la quasi-totalité du mois de juin. Un sondage post-campagne réalisé par la firme Léger a confirmé l'impact positif de la publicité ainsi que l'atteinte des objectifs poursuivis.

Comme prescrit par le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, la permanence de l'Ordre a procédé à la production du rapport annuel 2017-2018 et celui-ci a été transmis à l'Office des professions du Québec dans les délais requis.

Par ailleurs, afin de permettre à un plus grand nombre d'orthophonistes et d'audiologistes d'assister à l'assemblée générale annuelle des membres, l'Ordre les a conviés à sa toute première webdiffusion. Quatre-vingts (80) membres se sont prévalus de cette nouvelle opportunité. La possibilité d'une participation à distance répondait à un besoin des membres ne pouvant se déplacer pour l'occasion, mais souhaitant assister à l'assemblée.

Finalement, afin de compléter sa structure organisationnelle, une coordonnatrice aux communications s'est jointe à l'équipe des communications l'automne dernier. L'arrivée de cette précieuse ressource a permis de procéder rapidement à une refonte de l'infolettre ainsi qu'à assurer une présence plus active de l'Ordre dans les médias sociaux.

Bureau du syndic

Tel que mentionné précédemment, l'exercice 2018-2019 a été marqué par d'importants changements au Bureau du syndic. Mme Danièle Paquette, qui occupait le poste de syndique depuis janvier 2011, a pris une retraite bien méritée en juin 2018. Deux (2) membres d'expérience ont souhaité mettre à profit leurs compétences au soutien de la protection du public. M. James Lapointe, orthophoniste, occupe en effet le poste de syndique depuis juillet 2018 et Mme France Lacombe, audiologiste, s'est jointe à lui en tant que syndique adjointe en janvier 2019.

En plus de répondre et de traiter des demandes d'enquêtes, le Bureau du syndic mise sur la prévention en déterminant les infractions les plus fréquentes et en élaborant, de concert avec l'équipe du développement professionnel, des stratégies visant à guider les membres dans leur pratique. Le plus souvent, ces stratégies se traduisent par des informations transmises dans l'infolettre à l'intention des membres.

Tout en préservant la confidentialité des enquêtes, le Bureau du syndic travaille également à la mise en place de canaux de communications efficaces avec le comité d'inspection professionnelle.

RAPPORT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Faits saillants

Au cours de l'exercice, l'OOAQ a vu croître le nombre de ses membres, qui est passé de trois mille cent trente-quatre (3 134) au 31 mars 2018 à trois mille deux cent quatre-vingt-six (3 286) au 31 mars 2019.

Élections 2018-2019

Au cours de l'exercice 2018-2019, cinq (5) mandats d'administrateurs venaient à échéance :

Isabelle Cabot, audiologiste, pour la région Nord

Jérémie Duval, audiologiste, pour la région Montréal

Marie-Pier Gingras, orthophoniste, pour la région Centre

Lyne Lafontaine, orthophoniste, pour la région Montréal

Renée Rancourt, orthophoniste, pour la région Ouest

Cinq (5) postes devaient être pourvus au Conseil d'administration de l'OOAQ.

Mme Isabelle Cabot pour la région Nord, Mme Marie-Pier Gingras pour la région Centre et Mme Renée Rancourt pour la région Ouest ont été réélues par acclamation le 1^{er} avril 2018.

Le 1^{er} mai 2018, au terme du processus électoral, Mme Jérémie Duval, audiologiste, et Mme Anne-Laure Gille, orthophoniste, ont été élues pour la région de Montréal.

Le mandat de trois (3) ans de ces cinq (5) administratrices a débuté le 19 octobre 2018, après l'assemblée générale annuelle.

Par ailleurs, à la suite de la démission de Mme Véronique Boivin, orthophoniste, de son poste d'administratrice, Mme Patricia Perez, orthophoniste, a été élue par le Conseil d'administration en février 2019 pour combler la vacance au poste d'administrateur de la région Sud.

Accès à l'information

Au cours du présent exercice, aucune demande d'accès n'a été reçue.

RAPPORT DES ACTIVITÉS



Rapport des activités relatives à la formation continue organisée par l'OOAQ




La *Politique de développement professionnel de l'OOAQ* vise à soutenir et à orienter les membres dans le maintien et le développement de leurs connaissances et compétences et n'exige aucune heure de formation continue obligatoire, mais suggère de suivre une quinzaine d'heures de formation par année.

Une approche d'autoresponsabilisation par une démarche réflexive en quatre (4) étapes est favorisée. Une offre de formations en ligne diversifiée et hébergée sur la multiplateforme MAIA est disponible et populaire auprès des membres, des stagiaires en orthophonie et en audiologie, des candidats à l'exercice et, dans certains cas, des étudiants en orthophonie et en audiologie.

A AUDIOLOGIE 6 FORMATIONS	🕒 DURÉE	👤 NOMBRE DE MEMBRES
LES SYSTÈMES À ANCRAGE OSSEUX : THÉORIE ET PRATIQUE	7 h	2
EFFICACITÉ DE L'ABAISSEMENT FRÉQUENTIEL CHEZ LES PERSONNES QUI PRÉSENTENT UNE SURDITÉ EN HAUTES FRÉQUENCES	1 h 30	4
LA PRÉVENTION DES CHUTES CHEZ LES AÎNÉS PAR L'INTERVENTION AUDIOLOGIQUE	7 h	2
MISE À JOUR DES CONNAISSANCES SUR L'ÉVALUATION AUDIOLOGIQUE DE BASE CHEZ L'ADULTE	7 h	5
VÉRIFICATION ET VALIDATION DANS LE DOMAINE DE L'AMPLIFICATION AUDITIVE	5 h	4
L'AUDIOLOGIE PÉDIATRIQUE, BIEN PLUS QU'UN ART !	6 h	6
TOTAL		23

 ORTHOPHONIE 18 FORMATIONS	 DURÉE	 NOMBRE DE MEMBRES
DONNÉES PROBANTES SUR LES APPROCHES RÉÉDUCATIVES EN APHASIE	7 h	14
INTERVENTION COMPENSATOIRE ET RÉÉDUCATIVE EN ORTHOPHONIE ET EN ORTHOPÉDAGOGIE AUPRÈS DE JEUNES QUI ONT UN TROUBLE DU LANGAGE ÉCRIT	7 h	13
L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES D'ENFANTS AVEC UNE DÉFICIENCE AUDITIVE	10 h 30	5
L'ÉVALUATION DU LANGAGE MOBILE (ELMO)	0 h 45	4
L'INTÉGRATION DE LA PRATIQUE GUIDÉE PAR LES FAITS SCIENTIFIQUES C'EST POSSIBLE ET GAGNANT POUR TOUS ! - PANEL DE CONFÉRENCIERS	1 h	4
L'ORTHOPHONIE AUPRÈS D'UNE CLIENTÈLE DE NIVEAU COLLÉGIAL	7 h	6
L'ORTHOPHONIE AUPRÈS DES ENFANTS QUI PRÉSENTENT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	7 h	21
LA PAROLE CHEZ LES ENFANTS QUI PRÉSENTENT UNE ANOMALIE CRANIOMAXILLOFACIALE : GUIDE PRATIQUE POUR L'ÉVALUATION ET L'INTERVENTION	7 h	16
LA VOIX DES PERSONNES VIEILLISSANTES	3 h 30	9
L'APPRÉCIATION DES PARENTS D'ENFANTS DYSPHASIQUES SUR LES SERVICES ORTHOPHONIQUES AU QUÉBEC	1 h 30	1
LE DSM 5 : CLIENTÈLE TSA ET LE TROUBLE DE LA COMMUNICATION SOCIALE	7 h	30
LES TROUBLES DU LANGAGE ET DE LA COMMUNICATION DANS LES PRINCIPALES FORMES DE DÉMENCE	5 h	4
MISE À JOUR DES CONNAISSANCES SUR L'INTERVENTION ORTHOPHONIQUE AU PLAN DE LA COMMUNICATION SOCIALE CHEZ LES ENFANTS PRÉSCOLAIRES ET SURVOL DES APPROCHES PROPOSÉES	7 h	26
ORTHOPHONIE : CLIENTÈLE PÉDIATRIQUE - OPTIMISATION DE L'ORGANISATION DES SERVICES ORTHOPHONIQUES EN PREMIÈRE LIGNE	0 h 45	7
PRISE EN CHARGE DES TROUBLES MORPHOSYNTAXIQUES CHEZ L'ENFANT	1 h 30	38
REVISION DES OUTILS FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR L'ÉVALUATION DES TROUBLES DE LA COMMUNICATION ET DE L'AUDITION	0 h 45	10
TEMPS D'ATTENTE REPÈRE POUR LES TROUBLES DES SONS DE LA PAROLE : RECOMMANDATIONS ET STRATÉGIES	0 h 45	10
UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LE TRAITEMENT DE L'ANOMIE ASSOCIÉE À L'APHASIE POST-AVC ET À L'APHASIE PRIMAIRE PROGRESSIVE	1 h 30	7
TOTAL		225

 ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE 13 FORMATIONS	 DURÉE	 NOMBRE DE MEMBRES
CONFÉRENCE DE L'ÉVÉNEMENT ANNUEL DE L'OOAQ 2017	4 h	77
3 ^E COLLOQUE QUÉBÉCOIS SUR L'IMPLANT COCHLÉAIRE - 30 ANS D'EXPERTISE À PARTAGER	3 h 30	7
COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES NON MEMBRES D'UN ORDRE PROFESSIONNEL (GRATUIT)	0 h 15	52
COMMENT UTILISER MAIA ? (GRATUIT)	0 h 8	12
DÉONTOLOGIE ET CONSIDÉRATIONS DÉONTOLOGIQUES : JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE 14 JUIN 2013 (GRATUIT)	1 h	20
ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE : UN PROJET RASSEMBLEUR (GRATUIT)	0 h 30	13
L'ADHÉSION AU TRAITEMENT : ÉTHIQUE ET PERTINENCE DE NOS INTERVENTIONS (GRATUIT)	0 h 30	17
LA PRATIQUE RÉFLEXIVE : UNE DÉMARCHE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES DONNÉES PROBANTES DANS LES PRATIQUES DE LA RÉADAPTATION (GRATUIT)	2 h	26
LA PREMIÈRE PHASE D'IMPLANTATION DE L'INTÉGRATION DE LA PRATIQUE GUIDÉE PAR LES FAITS SCIENTIFIQUES (GRATUIT)	0 h 15	30
LE PARTENARIAT DE SOINS : CHANGEMENT DE CULTURE OU ÉVOLUTION VERS UNE PRATIQUE COLLABORATIVE OPTIMALE ? (GRATUIT)	0 h 30	19
LE PORTFOLIO (GRATUIT)	1 h 30	105
L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX EN CONTEXTE PROFESSIONNEL : ENTRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE	1 h	131
LA DÉONTOLOGIE ET L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	2 h	116
TOTAL (POUR LES DEUX PROFESSIONS)		625

 SYSTÈME PROFESSIONNEL ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE ÉTUDIANTS-CANDIDATS 6 MODULES + 1 FORMATION	 DURÉE	 NOMBRE DE MEMBRES
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC, MODULE 1 - LE SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS (GRATUIT)	0 h 45	232
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC, MODULE 2 - L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC (INCLUANT PL21) (GRATUIT)	2 h 30	228
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC, MODULE 3 - LOIS PROFESSIONNELLES, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE (GRATUIT)	0 h 45	269
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC, MODULE 4 - TENUE DES DOSSIERS ET DES BUREAUX (GRATUIT)	2 h 30	297
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC, MODULE 5 - OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES EN PRATIQUE PRIVÉE (GRATUIT)	0 h 45	206
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC, MODULE 6 - NOUVEAU PROCESSUS D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (GRATUIT)	0 h 45	331
LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SANTÉ ET D'ÉDUCATION QUÉBÉCOIS	10 h	40
TOTAL		1 603

Rapport des activités du syndic



BUREAU DU SYNDIC

Composition

MEMBRES

James Lapointe, orthophoniste, syndic

Sylvie A. Bilodeau, audiologiste, syndique adjointe

France Lacombe, audiologiste, syndique adjointe

Durant l'exercice 2018-2019, France Carbonneau, orthophoniste, et Marthyne Brazeau, audiologiste, ont agi à titre de syndiques ad hoc.

A AUSSI OCCUPÉ CETTE FONCTION DURANT LE PRÉSENT EXERCICE

Danièle Paquette, orthophoniste, syndique

Enquêtes

DOSSIERS AU BUREAU DU SYNDIC

Nombre de dossiers en cours au début	25
Ouverts	76
Membres visés	64
Réglés par conciliation du syndic	1
Nombre de décisions de porter plainte	1
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	74
Demeurant ouverts à la fin de la période	25

Rapport des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE ENQUÊTES COMPLÉTÉES

Portant sur l'exercice illégal	11
Portant sur l'usurpation de titre réservé	2
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	6

POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

JUGEMENTS RENDUS

	NOMBRE ACQUITTANT L'INTIMÉ	NOMBRE DÉCLARANT L'INTIMÉ COUPABLE
Portant sur l'exercice illégal	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	0	0

Rapport des activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

CONSEIL D'ARBITRAGE

Composition

MEMBRES

Joanne Landry, orthophoniste

Charles Martin, orthophoniste

Danielle Noreau, orthophoniste

A AUSSI OCCUPÉ CETTE FONCTION DURANT LE PRÉSENT EXERCICE

Josée Laurendeau, orthophoniste

DEMANDES DE CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Nombre de demandes de conciliation reçues	1
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	1
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrages reçues	0
Nombre de sentences arbitrales rendues	0

Rapport des activités du comité d'admission

Composition

MEMBRES

Julie Klein, orthophoniste, présidente

Katherine Randall, audiologiste, vice-présidente

Louise Duchesne, orthophoniste

Mathieu Hotton, audiologiste

Patrizia Mazzocca, orthophoniste

MEMBRES SUBSTITUTS

Anne-Marie Lanoue, orthophoniste

Justine Ratelle, audiologiste

Julie McIntyre, orthophoniste

A AUSSI OCCUPÉ CETTE FONCTION DURANT LE PRÉSENT EXERCICE

Natacha Trudeau, orthophoniste

Réunions

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité a tenu sept (7) réunions.



Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	3 (A) - 21 (O)	3 (A) - 21 (O)	-	-
hors du Canada	5 (O)	5 (O)	-	-
TOTAL : 3 (A) - 26 (O)				

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	
au Canada	-	-	-	-	-
hors du Canada	1 (A) - 13 (O)	-	1 (A) - 9 (O)	1 (O)	3 (O)
TOTAL : 1 (A) - 13 (O)					

Les candidats qui voient leur demande acceptée en partie ou refusée sont informés de l'existence du complément de formation et des stages dont la réussite permettrait d'obtenir l'équivalence de formation.*

L'OOAQ a mis en place par le passé plusieurs cours en ligne pour faciliter l'accès à la formation devant être acquise pour la reconnaissance de l'équivalence des candidats en orthophonie. Il a aussi établi des ententes avec les programmes universitaires québécois pour améliorer l'accès aux cours.

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

* Des neuf (9) candidats en orthophonie qui se sont vu accepter en partie ou refuser l'équivalence, huit (8) se sont fait imposer un complément de formation (entre un [1] et neuf [9] cours, selon la situation, les principaux domaines étant les troubles de fluidité, la dysarthrie et la suppléance à la communication ainsi que deux [2] stages cliniques) et un (1) seul candidat doit faire une maîtrise en orthophonie. Le candidat en audiologie doit réaliser trois (3) stages.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.
- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance d'un certificat de spécialiste.

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	3 (0)	3 (0)	-	-
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
de permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
de permis de même type en vertu de lois particulières	-	-	-	-

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	NOMBRE			REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
au Québec	151 (O) 22 (A)	151 (O) 22 (A)	-	-
en Ontario	-	-	-	-
dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	-	-	-	-
aux États-Unis	-	-	-	-

Toutes ces demandes sont fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions*.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE			REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
CANADA				
au Québec	-	-	-	-
en Ontario	23 (O) 3 (A)	23 (O) 3 (A)	-	-
dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	-	-	-	-
Total hors du Québec, mais au Canada	23 (O) - 3 (A)	23 (O) - 3 (A)	-	-
UNION EUROPÉENNE (UE)				
en France	-	-	-	-
dans le reste de l'UE	1 (O)	1 (O)	-	-
AILLEURS				
aux États-Unis	4 (O)	4 (O)	-	-
dans le reste du monde	-	-	-	-
Total hors Canada	5 (O)	5 (O)	-	-

Toutes ces demandes sont fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités. Le *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* précise que le demandeur doit suivre une formation portant sur :

- Le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce;
- Le fonctionnement du système professionnel québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce portant notamment sur les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au Québec.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE	NOMBRE			REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
CANADA				
au Québec	-	-	-	-
en Ontario	-	-	-	-
dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	-	-	-	-
Total hors du Québec, mais au Canada	-	-	-	-
UNION EUROPÉENNE (UE)				
en France	-	-	-	-
dans le reste de l'UE	3 (O)	3 (O)	-	-
AILLEURS				
aux États-Unis	-	-	-	-
dans le reste du monde	2 (O)	2 (O)	-	-
Total hors Canada	5 (O)	5 (O)	-	-

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	NOMBRE			REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
CANADA (règlement pris en vertu de l'art. 94 [q])				
en Ontario	2 (O) - 1 (A)	2 (O) - 1 (A)	-	-
dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	1 (O)	1 (O)	-	-
Total hors du Québec, mais au Canada	3 (O) - 1 (A)	3 (O) - 1 (A)	-	-
UNION EUROPÉENNE (UE)				
en France (règlement pris en vertu de l'art. 93 [c2])	-	-	-	-
dans le reste de l'UE	-	-	-	-
AILLEURS				
aux États-Unis	-	-	-	-
dans le reste du monde	-	-	-	-
Total hors Canada	-	-	-	-

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant d'autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.
- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste.

Rapport des activités du comité de révision des équivalences

Composition

MEMBRES

Marie-Laure Burté, orthophoniste et présidente

Marie Julien, orthophoniste et vice-présidente

Anabela Benavides, orthophoniste

Geneviève Lemieux, orthophoniste

Tony Leroux, audiologiste

Jessica Lesage, orthophoniste

A AUSSI OCCUPÉ CETTE FONCTION DURANT LE PRÉSENT EXERCICE

Stéphane Lefebvre, audiologiste

Résumé des activités

Au cours de l'exercice, deux (2) demandes de révision de dossier en équivalence ont été reçues dans les délais requis. Deux (2) rencontres ont été tenues pour l'étude d'une première demande. Lors de l'une des deux séances du comité, le candidat a été entendu en audition. Une décision a été rendue.

L'autre demande, ayant été reçue en fin d'exercice, n'a pu être traitée dans l'exercice courant.

Résumé de la décision rendue

NATURE DE LA DÉCISION	NOMBRE
Maintien des exigences initiales du Conseil d'administration pour la reconnaissance de l'équivalence	1
Réduction des exigences initiales du Conseil d'administration pour la reconnaissance de l'équivalence	-

Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle

Composition

MEMBRES

David Mayer, audiologiste, président

France Désilets, audiologiste, vice-présidente

Judith Colette, orthophoniste

Lucie Nuckle, orthophoniste

Élaine Pelland-Blais, orthophoniste

Christine Roberge, audiologiste

INSPECTEURS

Julie Béland, orthophoniste

Yvon Blais, orthophoniste

Judith Colette, orthophoniste

Marie-Soleil Houde, audiologiste

Suzanne Lalonde, orthophoniste

David Mayer, audiologiste

Caroline Morin, orthophoniste

Élaine Pelland-Blais, orthophoniste

A AUSSI OCCUPÉ LA FONCTION DE MEMBRE ET D'INSPECTEUR DURANT L'EXERCICE

Linda Gagnon, audiologiste

RESPONSABLE DE L'INSPECTION

Céline Giroux, directrice de la qualité de la pratique

Résumé des activités

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité de l'inspection professionnelle (CIP) a tenu neuf (9) réunions, dont sept (7) ordinaires et deux (2) spéciales.

Un processus en trois phases

Le programme de surveillance générale de l'exercice des deux (2) professions est constitué d'un processus continu sur trois phases :

Phase 1 – Autoinspection

Cette phase se présente sous forme d'un questionnaire informatisé divisé en cinq (5) sections regroupant un ensemble d'énoncés interrogeant le membre sur son développement professionnel, sa tenue de dossiers et de bureau ainsi que le respect de la déontologie et des compétences attendues. Au cours de cette phase, le membre doit réaliser une réflexion sur sa pratique. À l'issue de cette phase, chaque membre reçoit un bilan lui formulant des pistes d'améliorations à apporter à sa pratique.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR PROFESSION – PHASE 1

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Nombre de questionnaires envoyés	464	54	518
Exemptions accordées	80	11	91
Nombre de questionnaires retournés au CIP	384	43	427
Nombre de rapports de vérification dressés	384	43	427
Dossiers fermés après la phase 1	296	31	327

Phase 2 – Vérification de documents et suivi par un inspecteur

Cette phase consiste principalement en une réflexion du membre sur l'intégration, dans sa pratique, des compétences attendues des orthophonistes et des audiologistes et en une vérification, par l'inspecteur, des documents sur lesquels le membre s'est appuyé pour répondre au questionnaire d'autoinspection. Elle constitue l'occasion pour le membre de faire part à l'inspecteur de sa démarche clinique et de son plan de développement professionnel pour maintenir à jour ses compétences. Cette vérification s'effectue la plupart du temps lors d'un entretien téléphonique, mais parfois lors d'une rencontre avec un inspecteur.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR PROFESSION - PHASE 2

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Nombre de vérifications effectuées	81	19	100
Nombre de rapports de vérification dressés	81	19	100

SUIVI D'ACTIVITÉS D'INSPECTION D'ANNÉES ANTÉRIEURES - PHASE 2

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Nombre de vérifications effectuées	16	1	17
Nombre de rapports de vérification dressés	16	1	17

Phase 3 - Visite d'inspection par observation

Lors de cette phase, le CIP mandate un inspecteur pour procéder à une visite d'inspection par observation de la pratique (VIPO) d'un membre inspecté lors des phases 1 et 2. Cette nouvelle phase donne l'occasion au membre de démontrer sa démarche clinique, si celle-ci n'est pas suffisamment documentée dans ses dossiers et que le respect des exigences attendues de la pratique n'a pu être préalablement confirmé.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR PROFESSION - PHASE 3

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Nombre de vérifications effectuées	3	1	4
Nombre de rapports de vérification dressés	3	1	4

Synthèse des recommandations du CIP

Plusieurs recommandations rappellent les éléments à inclure dans le dossier du client à la suite de l'évaluation, comme l'interprétation de toutes les données utilisées, les modalités, les données brutes et les tests employés. En audiologie, on relève souvent l'obligation d'indiquer expressément les normes ANSI utilisées.

Certains détails de tenue des bureaux font parfois l'objet de recommandations ainsi que le rappel de l'importance de la démarche réflexive telle que proposée dans la *Politique de développement professionnel* de l'OOAQ et détaillée dans le portfolio sur MAIA.

Finalement, le CIP émet des recommandations liées à l'application des différents rôles décrits dans les profils des compétences des orthophonistes ou des audiologistes.

Enquête sur la compétence

Répartition des activités d'inspection par profession

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Nombre de vérifications effectuées	2	0	2
Nombre de rapports d'enquête sur la compétence dressés	2	0	2

Nombre de recommandations obligeant un stage ou un cours

Aucune recommandation du CIP n'a été transmise au Conseil d'administration visant à obliger un membre de l'Ordre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois.

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en vertu de l'article 112

Un (1) membre audiologiste a fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (chapitre C-26).



Rapport des activités du comité de révision des plaintes

Composition

MEMBRES

Marie-Christine Anctil, nommée parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions du Québec et présidente

Nicole Boivin, orthophoniste

Margot Duhaime, orthophoniste

Valérie Lecavalier, audiologiste

Maxime Simard, audiologiste

A AUSSI OCCUPÉ CETTE FONCTION DURANT L'EXERCICE

Maryse Campeau, orthophoniste

Nombre de réunions

Deux (2) rencontres ont été tenues au cours de l'exercice pour l'étude de deux (2) demandes.

Résumé des activités

Une (1) demande de révision présentée dans les délais à la fin de l'exercice précédent et une (1) demande reçue dans les délais au cours de la présente année ont été traitées.

Nombre de demandes d'avis reçues	1
Nombre de demandes d'avis présentées hors délai	-

Nombre d'avis rendus

Deux (2) avis relatifs aux demandes de révision ont été rendus.

Résumé des avis rendus

NATURE DE LA CONCLUSION OU DE LA SUGGESTION	NOMBRE
Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	2
Suggérer au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	-
Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	-
Suggérer au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle (CIP)	-

Recommandations au Conseil d'administration

Aucune recommandation n'a été formulée au Conseil d'administration.



Rapport des activités du conseil de discipline

Composition

MEMBRES

Président : Avocat désigné par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels

Ginette Diamond, orthophoniste

Gérard Larouche, audiologiste

Lucie Morin, orthophoniste

Sophie Waridel, audiologiste

Résumé des activités

Au cours de l'année 2018-2019, le conseil de discipline a été saisi d'une (1) nouvelle plainte portée par le Bureau du syndic pour contravention par l'intimé aux dispositions de l'article 4 du Code de déontologie de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec ou, à défaut d'application de cet article, aux dispositions de l'article 59.2 du *Code des professions* portant sur un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession ou à la discipline des membres de l'Ordre.

Le conseil de discipline a tenu deux (2) audiences au cours de l'année 2018-2019, dont une sur culpabilité pour entendre une plainte portée par le syndic en 2017-2018, pour avoir fait défaut, sans motif valable, de répondre dans les plus brefs délais à des demandes provenant du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre (article 60 du Code de déontologie; articles 114 et 59.2 du *Code des professions*). La cause a été prise en délibéré.

Une seconde plainte portée par le syndic et reçue en 2016-2017 a été entendue et prise en délibéré. Le motif de la plainte était d'avoir procédé, à l'extérieur d'une cabine insonore, à l'évaluation d'audition sans avoir pris les moyens adéquats pour s'assurer que le bruit ambiant n'affecterait pas la validité des résultats (article 4 du Code de déontologie; article 59.2 du *Code des professions*) et d'avoir omis d'indiquer sur le formulaire d'évaluation audiolinguistique que l'évaluation de l'audition n'avait pas été réalisée dans des conditions conformes à celles prévues à la norme ANSI S3.1 (article 4 du Code de déontologie; article 59.2 du *Code des professions*; article 3 al. 6 du *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux des membres de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*).

Résumé des décisions

DÉCISION	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	–
Rejetant la plainte	–
Acquittant l'intimé	–
Déclarant l'intimé coupable	–
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	–
Imposant une sanction	–
Déclarant les intimés coupables et leur imposant une sanction	–

Les détails des décisions sur culpabilité, le cas échéant, sont accessibles sur le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ).

Recommandations au Conseil d'administration et décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nombre de recommandations au Conseil d'administration réparties selon leur nature	–
Nombre de décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations	–
Nombre de décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	–

Tribunal des professions

Nombre de décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portée en appel au Tribunal des professions	–
Nombre d'appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	–
Décisions rendues par le Tribunal des professions	–

Rapport des activités du comité de la formation

Composition

MEMBRES

Paul-André Gallant, président de l'OOAQ et du comité

Céline Giroux, directrice de la qualité de la pratique et secrétaire générale, représentant l'OOAQ

Laura Monetta, Université Laval, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Bernard Michallet, Université du Québec à Trois-Rivières, représentant le BCI

Marie-Claude Riopel, représentant le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

INVITÉES

Natacha Trudeau, Université de Montréal

Elin Thordardottir, Université McGill



Résumé des activités

Le comité a tenu deux (2) réunions au cours de l'exercice, lors desquelles il a notamment discuté des dossiers suivants :

- Le réaménagement des programmes en audiologie et en orthophonie à l'Université de Montréal
- L'agrément canadien des programmes universitaires en orthophonie et en audiologie
- Les ressources en orthophonie et en audiologie, particulièrement en région éloignée
- La collaboration universités/ordre/ministères sur différents dossiers, notamment le trouble développemental du langage (TDL) et le développement professionnel
- Des solutions pour favoriser l'accès aux stages pour les étudiants des programmes québécois et pour les candidats en démarche d'équivalence à l'OOAQ
- La collaboration avec les universités pour le développement de formations destinées aux candidats en provenance de l'étranger, particulièrement à la suite de l'entrée en vigueur de l'*Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des orthophonistes (ARM)* avec la France
- Les travaux poursuivis avec l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) portant notamment sur l'adoption des nouveaux profils de compétences en orthophonie et en audiologie

Conclusions du rapport des constatations et avis

Aucun avis n'a été transmis au Conseil d'administration de l'OOAQ.



Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE			
MOYEN DE GARANTIE	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE		
	NOMBRE DE MEMBRES	PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	3 273	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption en vertu de l'article 2	13	0 \$	0 \$
	3 286		

RÉPARTITION DES CLASSES DE MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE				
MOYEN DE GARANTIE	CLASSE DES MEMBRES	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE		
		NOMBRE DE MEMBRES	PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	Régulier	3 231	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	Régulier	13	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Temporaire	3	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	Temporaire	-	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Retraité	39	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	Retraité	-	0 \$	0 \$
		3 286		

PRIX ET DISTINCTIONS

Au cours de l'exercice 2018-2019, l'Ordre a reconnu l'excellence et l'engagement de ses membres. Lors de la journée annuelle du 19 octobre dernier, l'implication et le désir de faire une différence dans leur pratique professionnelle ont été soulignés chez les lauréats suivants :

Lauréats des prix, bourses, distinctions et subventions de recherche de l'OOAQ

Prix Germaine-Huot 2018

Madame Line Charron, orthophoniste

Ce prix reconnaît la contribution significative à l'avancement de la profession d'un orthophoniste ou d'un audiologiste.

Mme Charron a reçu ce prix en reconnaissance de l'ensemble de sa carrière et a obtenu une bourse offerte avec la collaboration de Lussier Dale Parizeau.

Prix Innovation-Desjardins 2018

Madame Noémie Desranleau-Dandurand, orthophoniste

Ce prix a pour but d'encourager l'esprit d'entrepreneuriat, la créativité, le dynamisme et l'engagement d'un membre dans la réalisation d'un projet ou d'une démarche novatrice contribuant à la protection du public par l'amélioration de la qualité des services à la population.

Mme Desranleau-Dandurand, a reçu ce prix pour la création de son projet *Parler avec plaisir* (PAP) qui a permis d'outiller les ressources en milieu familial sur la stimulation du langage, mais surtout de rehausser la qualité des services éducatifs en milieu de garde familial. Elle a obtenu une bourse offerte avec la collaboration de Desjardins.

Bourse Raymond-Hétu 2018

Monsieur Maxime Maheu, audiologiste

Cette bourse a comme objectif d'encourager les orthophonistes et les audiologistes à parfaire leur formation continue en participant à des activités scientifiques dans le cadre d'un congrès international et à faire bénéficier leurs pairs de leur expérience par la publication d'un article.

M. Maheu a reçu ce prix pour sa participation au *Barany Society Meeting 2018*. Il a obtenu une bourse offerte avec la collaboration de La Capitale assurances générales.

Prix Cardozo-Coderre 2017

Ce prix vise à reconnaître, chez un étudiant finissant de chaque programme de maîtrise en orthophonie ou en audiologie d'une université québécoise, l'engagement social et préprofessionnel manifesté au cours de sa préparation à la profession.

- **Madame Wadad El Hashash**, finissante au programme d'orthophonie de l'Université de Montréal
- **Madame Cléo Guillemette**, finissante au programme d'orthophonie de l'Université Laval
- **Madame Katherine L'Abbée-Lacas**, finissante au programme d'orthophonie de l'Université McGill
- **Madame Noémie Mercier**, finissante au programme d'orthophonie de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Chaque récipiendaire a reçu une œuvre d'art ainsi qu'une bourse offerte avec la collaboration de La Personnelle assurances générales.

Partenariat de recherche OOAQ-REPAR 2018

Le programme de partenariat de recherche entre l'Ordre et le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) du Fonds de recherche du Québec-Santé (FRQS) vise à encourager la recherche en orthophonie et en audiologie permettant d'améliorer la pratique clinique et la qualité des services offerts à la population en matière de troubles de la communication.

- **Madame Lyne Defoy**, orthophoniste, et ses cochercheurs, Ingrid Verduyck et Vincent Martel-Sauvageau, pour le projet *Améliorer les pratiques orthophoniques d'évaluation des troubles de la voix par une communauté de pratique*
- **Madame Lauren Tittley**, orthophoniste, et ses cochercheurs, Kelly Root et Noémie Auclair-Ouellet, pour le projet *Efficacité d'un traitement intensif et inclusif de l'aphasie post-AVC en phase chronique*

Une subvention de recherche est offerte pour la réalisation de ces projets au cours des deux (2) prochaines années. La Capitale assurances générales collabore également au financement du programme.

Lauréat du prix du système professionnel

Mérite du CIQ 2018

Madame Marie-Pierre Caouette, orthophoniste

Ce prix est décerné à un professionnel pour ses réalisations remarquables et son apport au développement de sa profession, de son ordre et du système professionnel. Témoignage d'appréciation de la part des pairs et de l'ensemble du monde professionnel, ce prix constitue une reconnaissance de prestige pour les membres à qui il est décerné.

Mme Caouette a remporté ce prix pour sa contribution au développement et au rayonnement des professions d'orthophoniste et d'audiologiste. Elle a reçu une médaille en bronze au fini antique offerte par La Personnelle assurances générales.

TABLEAU DES MEMBRES

DÉLIVRANCE DE PERMIS SELON LA CATÉGORIE DE PERMIS AU 31 MARS 2019

	O	A	TOTAL
Délivrance de permis (sans restriction)	182	25	207
Délivrance de permis restrictifs temporaires	1	0	1
Membres réinscrits	67	16	83
TOTAL	250	41	291

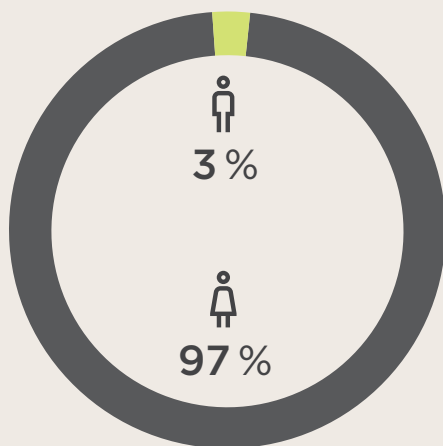
AUTORISATIONS SPÉCIALES

	O	A	TOTAL
Accordées	2	1	3
Renouvelées	0	0	0

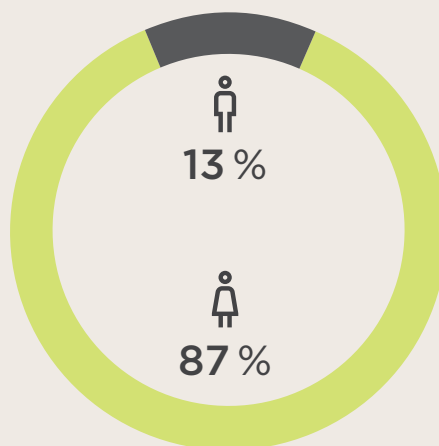


MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE SEXE

ORTHOPHONISTES



AUDIOLOGISTES

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE PAYABLE AU 1^{ER} AVRIL 2018, SELON LA CLASSE DES MEMBRES

CLASSE	NOMBRE	MONTANT
Régulier ou temporaire	3 100	692,73 \$
Retraité	34	173,18 \$

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT

	O	A	O/A	TOTAL
un permis temporaire	-	-	-	-
un permis restrictif	-	-	-	-
un permis restrictif temporaire	3	-	-	3
un permis spécial	-	-	-	-

NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS

AUDIOLOGISTES

ORTHOPHONISTES

445

2802

0 8
NORD-DU-QUÉBEC

19 29
HORS QUÉBEC

14 148
LANAUDIÈRE

16 74
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5 19
CÔTE-NORD

24 173
LAURENTIDES

11 103
MAURICIE

9 66
BAS-SAINT-LAURENT

7 36
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

54 336
CAPITALE-NATIONALE

5 26
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

14 117
OUTAOUAIS

24 143
CHAUDIÈRE-APPALACHES

55 409
MONTÉRÉGIE

9 60
CENTRE-DU-QUÉBEC

10 96
LAVAL

156 860
MONTRÉAL

13 99
ESTRIE

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS SELON LA CATÉGORIE DE PERMIS AU 31 MARS 2019

Audiologistes	447
Orthophonistes	2 832
Orthophonistes-audiologistes*	7
TOTAL	3 286

* Pour tous les tableaux, un (1) de ces membres sera comptabilisé dans la catégorie audiologistes et six (6) le seront dans la catégorie orthophonistes.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

au 31 mars 2018	3 134
au 31 mars 2019	3 286
VARIATION AU TABLEAU DES MEMBRES	152

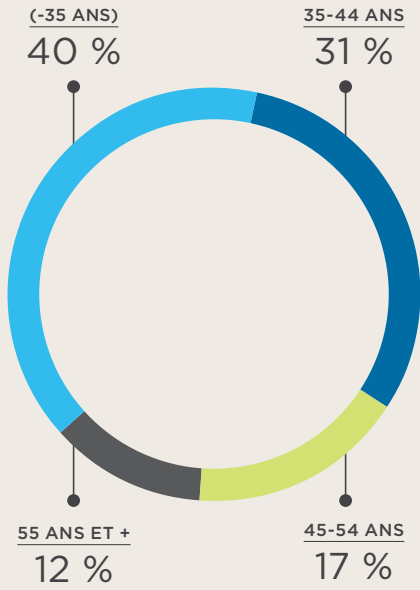
INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

	O	A	O/A	TOTAL
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	-	-	-	-
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

RADIATIONS ET RETRAITS DU TABLEAU AU 31 MARS 2019

MOTIF DE RETRAIT	O	A	O/A	TOTAL
Retraite	13	3	2	18
Démission	6	-	-	6
Départ - extérieur	5	1	-	6
Retour aux études	3	1	-	4
Congé parental	34	6	-	40
Délai OQLF	1	-	-	1
Réorientation de carrière	10	2	-	12
Non-paiement	38	14	-	52
TOTAL DES RETRAITS ET DES RADIATIONS	110	27	2	139
RÉVOCAION DE PERMIS	-	-	-	-

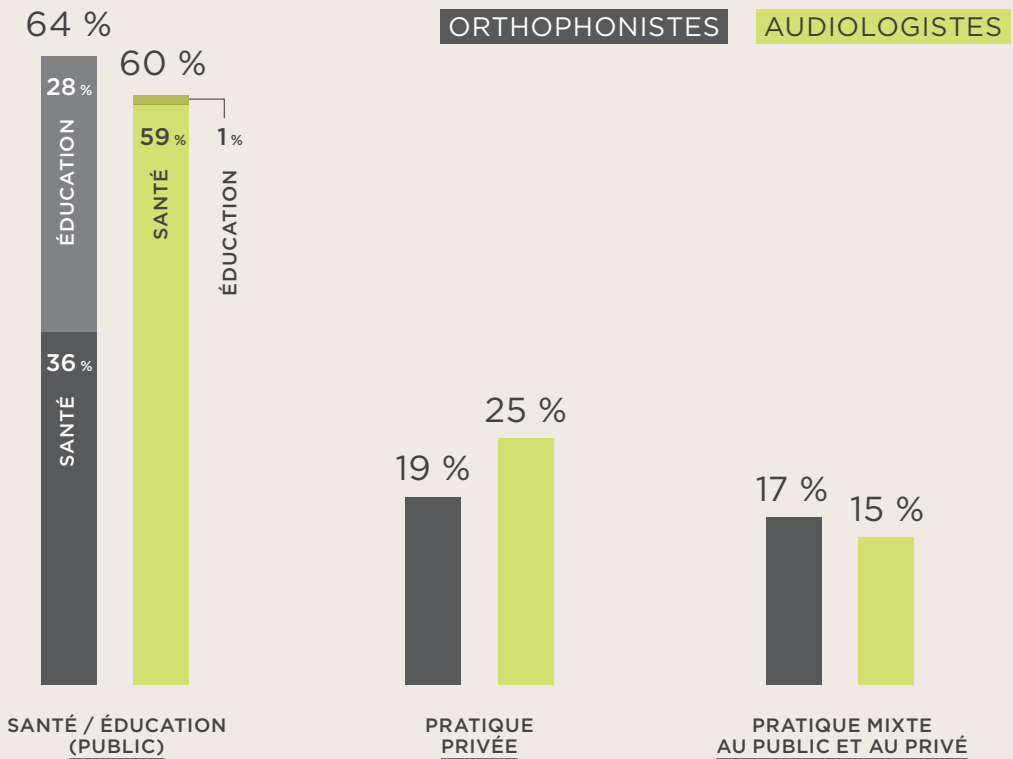
RÉPARTITION DES ORTHOPHONISTES PAR GROUPE D'ÂGE



RÉPARTITION DES AUDIOLISTES PAR GROUPE D'ÂGE



RÉPARTITION DES MEMBRES ACTIFS SELON LE MILIEU DE PRATIQUE



INFORMATIONS FINANCIÈRES

48 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

50 Bilan

51 Évolution de l'actif net

52 Résultats

53 Flux de trésorerie

54 Notes complémentaires

58 Annexe - Dépenses des comités

59 ANNEXE NON AUDITÉE



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris de résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de l'organisme, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA

Roland Naccache, CPA auditeur, CA

Montréal (Québec)
 Le 13 juin 2019

ÉTATS FINANCIERS

Bilan

AU 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	260 707	202 819
Placements temporaires - note 3	4 003 629	4 414 331
Comptes clients et autres créances	56 812	32 614
Frais payés d'avance	68 827	141 948
	4 389 975	4 791 712
FONDS DE PRÉVENTION ET DE STABILISATION DES PRIMES D'ASSURANCES	74 934	50 558
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 4	426 144	27 652
	4 891 053	4 869 922
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs - note 6	471 614	513 729
Revenus perçus d'avances	1 911 438	2 079 296
	2 383 052	2 593 025
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS - note 7	138 420	-
	2 521 472	2 593 025
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	287 724	27 652
AFFECTATION INTERNE - note 9	457 810	854 771
NON AFFECTÉ	1 624 047	1 394 474
	2 369 581	2 276 897
	4 891 053	4 869 922

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



_____, président



_____, trésorier

Évolution de l'actif net

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	INVESTI EN IMMOBILISATION	AFFECTATION INTERNE (note 9)	NON AFFECTÉ	2019	2018
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	27 652	854 771	1 394 474	2 276 897	1 690 215
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges*	(39 220)	(271 961)	403 865	92 684	586 682
Investissement en immobilisations	299 292	-	(299 292)	-	-
Affectations internes	-	(125 000)	125 000	-	-
SOLDE À LA FIN	287 724	457 810	1 624 047	2 369 581	2 276 897

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Le solde correspond à :

Amortissement des immobilisations corporelles	(54 600)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	15 380
	(39 220)

Résultats

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations des membres	2 191 515	2 099 770
Cotisations d'assurance responsabilité des membres	87 825	84 287
Délivrance de permis et réinscription	75 168	62 086
Registre de stagiaires	37 194	39 921
Frais d'études de dossiers	37 317	29 795
Services d'offre d'emploi	38 100	43 800
Produits des conventions d'assurance	39 141	37 683
Revenus de placement	40 446	31 113
Formation continue	57 532	69 793
Commandites et publicité	40 533	34 838
Apport reportés afférents aux immobilisations	15 380	-
Amendes	-	27 143
	2 660 151	2 560 229
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 281 461	963 166
Honoraires et frais de déplacement	126 495	114 829
Loyer et assurances de biens	93 040	93 826
Frais de courrier	5 205	7 361
Impression et photocopies	11 484	8 721
Frais d'audit	7 204	6 695
Assurance responsabilité	89 393	84 962
Contentieux et services juridiques	26 195	20 618
Prix et distinctions	27 022	27 210
Frais d'assemblées	8 414	11 441
Télécommunications	11 011	8 526
Dépenses des comités (Annexe)	363 171	267 018
Formation continue	53 414	48 568
Cotisations	37 919	36 218
Frais du Conseil d'administration	40 958	52 527
Fournitures de bureau	16 795	9 511
Dépenses informatiques	65 102	62 233
Congrès, formation et perfectionnement	4 607	6 618
Communications et marketing	186 914	67 261
Frais bancaires et frais de cartes de crédit	57 063	67 020
Amortissement des immobilisations corporelles	54 600	9 218
	2 567 467	1 973 547
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	92 684	586 682

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	92 684	586 682
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	54 600	9 218
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(15 380)	-
	131 904	595 900
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(24 198)	26 831
Frais payés d'avance	73 121	(113 919)
Créditeurs	(42 115)	39 684
Revenus perçus d'avances	(167 858)	59 772
	(161 050)	12 368
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(29 146)	608 268
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du placement - Fonds de prévention	(24 376)	(382)
Investissement en immobilisations	(453 092)	(7 067)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(477 468)	(7 449)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations et Flux de trésorerie liés aux activités de financement	153 800	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(352 814)	600 819
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	4 617 150	4 016 331
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	4 264 336	4 617 150
Représentés par :		
Encaisse	260 707	202 819
Placements temporaires	4 003 629	4 414 331
	4 264 336	4 617 150

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2019

1 Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (ci-après l'« Ordre ») est constitué en vertu du *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre regroupe les orthophonistes et audiologistes du Québec qui exercent leur profession à titre et à activités réservés.

2 Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*. Ils comprennent les méthodes comptables suivantes :

Constataion des produits

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations, les revenus de placement et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, du Fonds de stabilisation des primes d'assurances et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

DÉPRÉCIATION

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2019

DESCRIPTION	MÉTHODE	TAUX
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque les circonstances indiquent qu'ils ne contribuent plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux actifs à long terme est inférieure à leur valeur comptable nette. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou sur son coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports relatifs aux immobilisations sont comptabilisées à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Fonds de stabilisation des primes d'assurance

En vertu du contrat d'assurance responsabilité des membres de l'Ordre, une somme de 50 000 \$ est déposée auprès de l'assureur afin de garantir la stabilité des primes. Ce dernier pourra prélever jusqu'à 50 000 \$ pour compenser les pertes du programme pour une année.

3 Placements temporaires

L'Ordre gère son portefeuille de placements temporaires en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Les placements à court terme se composent d'un compte de trésorerie Desjardins entreprises et d'un compte Avantage entreprise. Ces placements sont considérés comme des liquidités.

4 Immobilisations corporelles

	2019			2018
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	169 922	55 748	114 174	6 260
Équipement informatique	194 909	100 806	94 103	21 392
Amélioration locative	240 530	22 663	217 867	-
	605 361	179 217	426 144	27 652

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2019

5 Marge de crédit

L'organisme détient une marge de crédit sous forme de carte de crédit d'un montant autorisée de 80 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3,75%. En date de fin d'exercice la marge de crédit n'était pas utilisée.

6 Crédeurs

	2019	2018
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	96 838	152 377
Salaires et vacances à payer	122 084	97 023
Sommes à remettre à l'État	252 692	264 329
	471 614	513 729

7 Apports reportés afférents aux immobilisations

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	-	-
Entreprise Promor Inc.	153 800	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(15 380)	-
Solde à la fin de l'exercice	138 420	-

8 Engagement contractuel

L'Ordre loue des locaux en vertu d'un bail échéant le 31 juillet 2028. Les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2019	55 753
2020	55 753
2021	55 753
2022	55 753
2023	55 753

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2019

9 Affectations internes

Le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de créer des affectations internes dont l'objet est d'accumuler des sommes permettant de soutenir les dépenses futures prévues pour ces affectations. Le détail des mouvements des affectations est le suivant :

	SOLDE 31 MARS 2018	AFFECTATION DURANT L'EXERCICE	UTILISATION DURANT L'EXERCICE	SOLDE 31 MARS 2019
	\$	\$	\$	\$
Gestion documentaire	115 332	-	22 136	93 196
Déménagement et aménagement	226 529	-	69 475	157 054
Mise à niveau informatique	72 910	-	30 390	42 520
Communications de masse	240 000	-	148 868	91 132
Révision des modules admission	200 000	(125 000)	1 092	73 908
	854 771	(125 000)	271 961	457 810

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

10 Politique de gestion des risques financiers

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créanciers. Ils sont généralement remboursés dans un délai court.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et autres créances. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, les placements de l'organisme sont investis dans des comptes bancaires à intérêts élevé. Le risque de taux d'intérêt est alors minime.

Annexe

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
DÉPENSES DES COMITÉS		
Bureau du syndic*	214 232	169 202
Inspection professionnelle -		
Dépenses du comité et des inspecteurs externes	104 320	78 480
Admission	6 422	7 451
Audit	-	-
Gouvernance	2 514	-
Révision des plaintes	903	-
Révision des équivalences	1 849	-
Discipline	20 467	9 419
Prix	568	2 089
Ad-hoc	2 326	-
Planification stratégique	2 811	377
Ototoxicité	6 759	-
Arbitrage	-	-
	363 171	267 018
* Le bureau du syndic inclut les dépenses suivantes :		
Contrôle de l'usurpation de titre et de la pratique illégale	-	-
Usurpation de titre	-	-
Pratique illégale	187	-
Conciliation de comptes d'honoraires	-	-
	187	-

ANNEXE NON AUDITÉE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019
	\$
PRODUITS	
Cotisation	2 216 945
Exercice en société	-
Admission, équivalence, permis	123 783
Assurance responsabilité professionnelle	25 646
Inspection professionnelle	-
Formation continue	57 532
Discipline	-
Exercice illégal et usurpation de titre	-
Service aux membres	55 171
Ventes et location de biens et de services	38 100
Intérêt sur placements	39 303
Subventions	-
Autres produits	16 103
TOTAL DES PRODUITS	2 572 583 *
CHARGES	
Admission, équivalences et tableau des membres	307 632
Comité de la formation	4 090
Inspection professionnelle	287 217
Dével. prof., normes et soutien à l'exercice	460 839
Formation continue	154 534
Bureau du syndic	257 651
Conciliation et arbitrage de comptes d'honoraires	7 513
Comité de révision	1 336
Conseil de discipline	108 902
Exercice illégal et usurpation de titre	15 027
Gouvernance et reddition de comptes	255 375
Communications	550 380
Service aux membres	40 837
Contribution au CIQ	28 566
TOTAL DES CHARGES	2 479 899 *
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	92 684

* L'écart de 87 568 \$ observé par rapport à l'État des résultats présenté en page 52 est attribuable à un changement de présentation des montants relatifs à la perception et au reversement des primes d'assurance responsabilité professionnelle des membres, qui sont dorénavant présentés au bilan.

La présentation des états financiers par fonds est conforme aux exigences prévues aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.

Les frais généraux d'administration ont été répartis et imputés au prorata des dépenses afférentes à chaque fonds.

COORDINATION

Mélanie Sédillot-Jomphe

Coordonnatrice aux communications,
appuyée par l'équipe de la permanence de l'OOAQ

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION

Uzin3 | communicateurs graphiques

Tirage :
100 exemplaires

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada
ISBN 978-2-9818234-0-3

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100, contenant 100 %
de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo,
Procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir
d'énergie biogaz.



100%







Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec



630, RUE SHERBROOKE OUEST, BUREAU 800
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 1E4

Téléphone : 514 282-9123
Sans frais : 1 888 232-9123
Télécopieur : 514 282-9541

ooaq.qc.ca